

# PROTECTION SOCIALE EN EUROPE

1 jour

## DÉTACHÉS, EXPATRIÉS, IMPATRIÉS, CONTRATS LOCAUX : APPLICATION DES RÈGLEMENTS COMMUNAUTAIRES 883/2004 ET 987/2009

### PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés.

### RÈGLEMENTS COMMUNAUTAIRES 883/2004 ET 987/2009 APPLICABLES AUX RESSORTISSANTS DES PAYS-TIERS

- › Définir le périmètre de l'espace communautaire
  - Espace Union Européenne (UE)
  - Espace Économique Européen (EEE)
- › Analyse des règlements communautaires
  - découpage, champ d'application personnel, matériel et géographique
  - position de la Suisse et des pays de l'EEE
  - définitions des principaux termes
- Exemples d'application et tableaux synthèses
- › Cadre juridique du détachement
  - principe du détachement : la dérogation à la règle
  - choix de la caisse d'affiliation et incidence sur le taux de remboursement des soins : accès aux soins de santé et prestations en espèces
  - formulaires (A1, S1, S2...) et état d'avancement de la dématérialisation des formulaires
  - accès aux prestations familiales
- › Cadre de l'impatriation et de l'expatriation : impacts de la réforme de l'assurance maladie
  - principe d'ouverture des droits issu des règlements communautaires
  - principe de totalisation/coordination issu des règlements communautaires
  - accès aux soins et aux indemnités en cas de maladie ou de maternité
  - les grandes principes du mécanismes des retraites communautaires
  - coordination en cas de licenciement : les droits auxquels le salarié peut prétendre
- › Affiliation à la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) : conditions d'adhésion et règles applicables à l'assurance vieillesse volontaire
- Études de cas sur les règlements communautaires
- › Situation de télétravail : nouvel accord cadre en vigueur au 1er juillet 2023 - Le point sur la situation

### LES ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE À L'INTÉRIEUR DE L'UNION EUROPÉENNE

- › Le point sur la jurisprudence en Europe sur les A1

### OBJECTIFS

- Anticiper le choix du statut au regard du droit de la sécurité sociale et réussir le montage du dossier.
- Appliquer les règles issues des règlements communautaires de coordination des régimes de sécurité sociale.
- Employer les instruments de coordination et de liquidation des droits en matière de retraite et de santé.
- Identifier les obligations de l'employeur et du travailleur migrant.

### LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une immersion totale dans les règlements communautaires 883/2004 et 987/2009 pour comprendre toutes les subtilités de la mobilité des travailleurs salariés et de leur famille
- Une cartographie détaillée des règlements communautaires et une grille de lecture des différents mécanismes
- Une formation illustrée de nombreux exemples d'application et de tableaux synthèses

### PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs mobilité internationale, responsables des services RH/paie, collaborateurs des services protection sociale

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes  
 Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)  
 Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation  
 Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

### SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation  
 Évaluation à chaud et à froid

### TARIFS

1 100 € HT - Réf : EXP-EUPS  
 1 308 € HT avec accès e-ressources pendant un an à : La mobilité internationale  
 (remise de 42 %, soit 208.22 € HT au lieu de 359 € HT)

Validité : 30 juin 2024

### PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :  
 le 11 juin 2024  
 le 12 décembre 2024

Paris Montparnasse :  
 le 10 avril 2024  
 le 18 septembre 2024

## Participant(e)

Mme  M. Nom.....  
 Prénom.....  
 Fonction.....  
 E-mail .....  
 (obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)  
 Tél. (ligne directe).....  
 Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre  
 pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :

## Formation choisie

Titre .....  
 Référence.....  
 Dates .....  
 Lieu.....  
 Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an,  
 à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).  
 Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an \*  Formation seule

## Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie .....

## Entreprise / Établissement

Raison sociale.....  
 Adresse.....  
 Code postal | | | | | ..... Ville.....  
 Téléphone..... Fax.....  
 N° d'identification (TVA intracommunautaire).....  
 Code APE / NAF ..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | |

## Responsable de l'inscription

Mme  M. Nom ..... Prénom.....  
 Service/Fonction.....  
 Tél. (ligne directe) ..... E-mail.....

## Facturation/Règlement

### FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de  Mme  M.  
 Nom.....  
 Prénom.....  
 Service/Fonction.....  
 E-mail.....  
 Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre  
 service, merci de préciser .....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître  
 sur la facture ?

OUI  NON

Si OUI, numéro : .....  
*GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a  
 pas transmis son bon de commande avant le début de la formation*

### FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO .....  
 Numéro de prise en charge .....  
 Adresse de votre OPCO .....  
 Code postal | | | | | .....  
 Ville.....

*Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de  
 la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.*

Fait à : ..... Le : .....  
 Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention  
 « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente  
 précisées sur [www.gereso.com/cgv/](http://www.gereso.com/cgv/)

### Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF  Entreprise  OPCO